



Lo Parvi

La Plume de l'épervier

pour connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel

juillet/août 2014 – Circulaire n°337– 28ème année

Publication interne mensuelle de l'association Nature Nord Isère

Tél : 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil : contact@loparvi.fr

Direction : direction@loparvi.fr

Etude : etude@loparvi.fr

Animation : animation@loparvi.fr

Gestion : gestion@loparvi.fr

Site internet : <http://lo.parvi.free.fr>

Sommaire

- P1/2** L'édito de Murielle
- P2/3** Retour sur le CA de juillet (MAET)
- P4** Sensibiliser à la nature en milieu carcéral
- P5** Lecture d'été Wanted, rappel
- P6** Agenda, manifestations

L'édito de Murielle ...

Passé, présent, futur,

Je connaissais Lo Parvi depuis longtemps, mais j'y suis venue de façon active il y a environ six ans, lors de la mise en place de la formation naturaliste des adhérents à travers une approche par la connaissance des milieux. Mes charges familiales me laissant un peu plus de temps, je pouvais enfin revenir à une initiation naturaliste interrompue quinze ans auparavant. J'étais alors loin de m'imaginer que j'écrirais ces lignes dans l'éditorial de la Plume de l'Épervier avec le titre de présidente !

Quand je repense à ces quelques années, je me souviens de ce qui j'y ai découvert en participant à cette formation : le partage sans réserve de la connaissance, transmise par des gens passionnés, une compétence élevée, une connaissance approfondie de notre territoire, la sympathie et la convivialité.

Puis, en approchant de plus près le fonctionnement institutionnel de l'association en devenant administratrice, j'ai découvert une association avec un fonctionnement efficace, transparent, démocratique, et là encore, découvert des personnes motivées, engagées, militantes et porteuses de valeurs. J'ai découvert l'importance de Lo Parvi en tant qu'acteur du territoire, et la reconnaissance par les autres acteurs de ce territoire, en particulier économiques et politiques, de sa compétence et de son esprit de concertation dans le domaine qui est le sien.

Aussi, lorsque je fus sollicitée par Lucien pour envisager de le remplacer, je n'hésitai guère, enthousiasmée par cette association. C'était aussi la possibilité de m'impliquer dans la vie et la préservation d'un territoire dont je suis une habitante d'adoption depuis plus de vingt ans, et devenu depuis mon pays "de cœur". Le Conseil d'administration après la dernière assemblée générale m'ayant accordé sa confiance, me voici donc présidente.

J'ai relu l'article 3 des statuts : "*L'association a pour but de connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel dans le nord du département de l'Isère, et dans les cantons limitrophes des départements de l'Ain, de la Savoie et du Rhône*"; mes prédécesseurs et prédécesseuses ont jusqu'à présent, dans le respect de cet objet, parfaitement conduit le parcours de Lo Parvi, aujourd'hui une association dont le rôle est indispensable et irremplaçable pour œuvrer en faveur du patrimoine naturel sur notre territoire.

Notre orientation est aujourd'hui donnée par notre projet associatif. Nous devons poursuivre ensemble – bénévoles, administrateurs, salariés, notre action pour la conduite et la réalisation de ce projet. Chacun a sa mission à remplir, dans les petites choses comme dans les grandes, et la participation de tous est importante, là encore, petite ou grande !

Beaucoup d'actions et beaucoup de réussites sont à l'actif de Lo Parvi – je vous invite à relire les rapports de nos assemblées générales, riches de toutes ces réalisations.

.../...

Cependant, nous devons rester les sentinelles vigilantes de notre territoire pour tout ce qui concerne son patrimoine naturel, sa connaissance et sa protection.

Non seulement il reste beaucoup à faire –cette fois, ce sont les 3 volets de notre projet associatif : naturaliste, éducatif et de protection (*téléchargeables sur le site de Lo parvi*), que je vous invite à relire, mais certains des projets que nous sommes amenés à défendre ne font pas toujours l'unanimité; même si nous évoluons aujourd'hui dans un contexte législatif et sociétal plus favorable, tout n'est pas définitivement acquis. Notre implication, au quotidien et dans la durée, est nécessaire pour que notre association poursuive son chemin en restant vivante et dynamique.

J'espère que je saurai être à la hauteur de la confiance qui m'a été accordée dans la conduite de notre association vers ce futur.

Murielle Gentaz, présidente de Lo Parvi

Retour sur le Conseil d'Administration ouvert à l'ensemble des adhérents du 7 juillet 2014

Cette rencontre avait pour objet : Les Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) leur bilan et leur perspectives d'avenir sur les sites Natura 2000 de l'Isle Crémieu.

Loïc Raspail chargé de mission Natura 2000, à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu animait cette rencontre, il était accompagné de Bastien stagiaire à la CCIC.

Le réseau Natura 2000 concerne des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, de par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils abritent. Ce réseau a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Sur l'Isle Crémieu, 37 communes ont des terrains concernés par cette directive de L'Union Européenne.

Qu'est ce qu'une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAET)?

Les mesures agro-environnementales sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement.

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont mises en œuvre conformément à la réglementation communautaire, dans le cadre de la politique de développement rural européenne. Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'exploitant qui souscrit une mesure agro-environnementale s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques agro-environnementales en échange d'une rémunération qui dépend du niveau de contrainte de ces pratiques.

Elles permettent de répondre à quatre grands enjeux environnementaux :

- La gestion et la qualité de l'eau, en encourageant par exemple les cultures intermédiaires-pièges à nitrate et la protection des captages.
- La biodiversité animale et végétale, en incitant notamment à la préservation des habitats, la préservation des milieux humides et des prairies permanentes.
- Le paysage, l'entretien d'éléments fixes du paysage comme les bosquets, les arbres isolés et les mares.
- Le sol, en encourageant la lutte contre l'érosion et en favorisant la couverture des sols en hiver.

Les mesures agro-environnementales territorialisées forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'action prioritaire. Chaque région a défini le contour de ces zones d'action prioritaires, notamment les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau.



Il s'agit d'accompagner les exploitations agricoles ayant des surfaces sur des territoires à enjeux afin de mettre en œuvre des mesures agro-environnementales ciblées. Les mesures agro-environnementales territorialisées visent essentiellement à préserver ou rétablir la qualité de l'eau et à limiter la dégradation de la biodiversité.

Les zones d'actions prioritaires sont définies au niveau régional selon l'enjeu environnemental : c'est à l'intérieur de ces zones que les opérateurs prennent en charge un territoire précis.



Exemple de MAET pour la préservation de la ressource en eau

Les mesures territorialisées seront mobilisées pour atteindre les objectifs de conservation et de bonne gestion des sites du réseau Natura 2000, établis par les directives «Habitats» (92/43/CEE) et «Oiseaux» (97/49/CEE) : pour les surfaces agricoles des sites Natura 2000, les MAE permettront de mettre en œuvre les mesures de bonne gestion définies dans le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000.

Elles seront également mobilisées sur les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau. Ces bassins versants prioritaires sont définis à partir des résultats des états des lieux réalisés au niveau de chaque grand bassin hydrographique.

Il peut s'agir : des bassins versants, des bassins d'alimentation des captages pour l'alimentation en eau potable, dont l'état se dégrade - ou est d'ores et déjà dégradé - sous l'effet de pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides).

Les Régions sont chargées de l'application locale de ces mesures. Le dispositif est mis en place pour une durée de 3 ans.

Les MAET en Isle Crémieu

Chaque agriculteur de notre territoire a pu ainsi s'engager, dans une démarche volontaire, à respecter certaines « bonnes » pratiques et, en échange a reçu des financements (25% de l'Etat, 75% de la FEADER Fonds agricole européen) qui viennent contrebalancer le manque à gagner dû à ces pratiques.

3 grands types de mesures ont été choisis par les agriculteurs :

- des mesures pelouses sèches et prairies : limitation ou suppression de la fertilisation, réouverture des milieux
- des mesures sur les terres labourées : limitation de la fertilisation ou reconversion en prairie
- des mesures sur les éléments du paysage : maintien des arbres isolés, des bosquets et des haies.

Le nombre de contrats signés a été supérieur au nombre de contrats prévus. Près de 1600 ha ont été contractualisés (environ 35% de la SAU Surface Agricole Utile). Le dispositif a, par exemple permis la reconversion de 64ha de grandes cultures en prairies ; le maintien de 23 km de haies, 142 arbres isolés, 25 ha de bosquets.

Une étude réalisée par Bastien pendant son stage de master II est actuellement en cours et permettra de constituer un état initial en vue du projet 2015/2020. Il étudie la flore et compare l'état de conservation de celle-ci dans différentes parcelles pour évaluer l'impact des MAET.

Perspectives 2015/2020 : de nouvelles mesures, **les MAEC** Mesures agro-environnementales et climatiques.

2 enjeux majeurs ont été retenus en Rhône-Alpes : la préservation de la qualité de l'eau souterraine et de surface ; la préservation de la biodiversité et des paysages.

Bien sûr, comme le veut la coutume, cette intéressante rencontre s'est terminée par une auberge espagnole ; ces instants de convivialité ont permis de poursuivre les échanges.



La sensibilisation à la nature en milieu carcéral ...c'est possible



Depuis quatre ans, un partenariat a été mis en place entre l'association nature nord Isère Lo Parvi et le centre pénitentiaire de St Quentin Fallavier. Depuis 2012, trois animations sont réalisées chaque année en lien avec l'équipe d'enseignants travaillant au sein du centre. Les thématiques abordées sont la mare, la forêt, la rivière et les corridors biologiques.

La mise en place d'un tel projet demande une forte motivation, tant du côté des enseignants que du côté de l'animateur nature. La validation de la démarche par l'autorité administrative du centre est un préalable obligatoire. Le plus important est donc la rencontre entre les différents partenaires et l'envie de travailler ensemble, sur du long terme. A partir de là, tout est possible ! Avec bien-sûr une certaine marge entre le rêvé et le réalisable...

Intervenir en milieu carcéral n'est pas neutre et implique certaines démarches administratives, car on ne rentre pas facilement en prison ! Un extrait du casier judiciaire est nécessaire pour l'animateur et l'ensemble du matériel apporté doit être listé en amont et validé par l'institution avant d'être contrôlé à l'entrée et à la sortie du centre.

Le nombre de personnes présentes à l'animation est variable. Suivant les conditions de l'appel des détenus, d'éventuels parloirs ou la disponibilité des prisonniers, on peut passer de 2-3 personnes présentes à 8 ou plus. Cela demande de la souplesse et une bonne capacité d'adaptation !

Dans le cadre du projet au centre pénitentiaire de St Quentin Fallavier, nous avons décidé, dans un premier temps, de travailler sur les petites bêtes de la mare. Quoi de plus parlant que l'observation directe ? Etant donné que nous ne pouvions pas prévoir une animation en dehors du centre, nous avons décidé d'amener des insectes aquatiques prélevés le matin même et transportés dans un aquarium. Ceci afin de pouvoir observer leur morphologie avec une loupe binoculaire branchée sur vidéoprojecteur. S'en est suivi un travail sur la chaîne alimentaire et les adaptations au monde aquatique.

Dès que le matériel est déballé et les aquariums exposés, on sent tout de suite une vraie implication des détenus. Comme n'importe qui, les prisonniers sont vite curieux de connaître le cycle de vie de la libellule, ou le régime carnassier du dytique. C'est aussi l'occasion d'exprimer des souvenirs et anecdotes par les uns et les autres. L'un partage un souvenir du ballet des gerris observé plusieurs heures sur un ruisseau proche de chez lui. L'autre explique les écrevisses capturées avec un fagot.

La nature est bien là, dans des souvenirs pour certains, dans la découverte d'un autre monde pour les autres. Très rare sont les détenus indifférents. Une fois de plus, ce type d'expérience nous montre combien le besoin de nature est universel, dans de multiples dimensions : organique, sensorielle, émotionnelle, culturelle, intellectuelle...

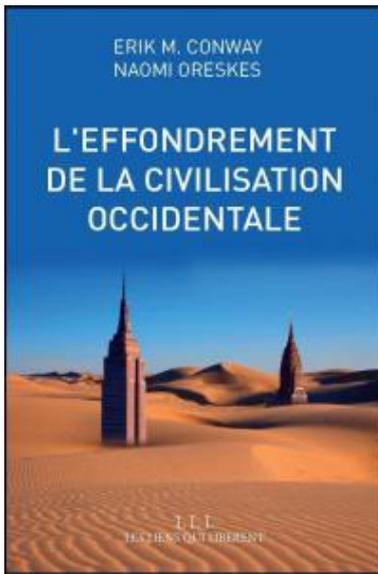
Une étude réalisée aux États-Unis (Moore 1982) montre que les détenus dont la cellule ont une vue sur la nature prennent moins de médicaments (anti-anxiolytique ou autres) que ceux dont les fenêtres donnent sur le complexe pénitentiaire. Or, la plupart des centres pénitentiaires sont coupés de la nature, pour des raisons de sécurité, aucune végétation n'est tolérée. L'accès à la nature se limite alors à l'observation du ciel, même s'il n'est pas rare qu'une cellule donne sur un mur.

On comprend alors vite l'importance de l'existence de tels projets.

Aussi modeste puissent-ils être, ils permettent, le temps de quelques heures, de donner accès à un petit bout de nature, de partager son enthousiasme par rapport à l'observation de la vie. Ce n'est peut-être qu'une parenthèse dans un quotidien carcéral bien loin de ces préoccupations. Mais, dès l'instant qu'une telle démarche est guidée par un souci d'humanité, de considération de l'autre et qu'elle rentre dans un projet monté en partenariat avec des professionnels du secteur, je pense qu'elle s'avère constructive pour chacun et pour la société en elle-même.



Lectures d'été



L'Effondrement de la civilisation occidentale

de Naomi Oreskes et Erik Conway

éditions Les Liens qui Libèrent (LLL) 126 pages.

Première parution en français mai 2014. Prix : 13,90 euros.

Si rien n'est fait, qu'advierait-il de l'humanité et de la planète à l'aube du XXII^{ème} siècle?

Nous sommes en 2093, avènement de l' « Age de la Pénombre », deux historiens chinois futurs se retournent sur leur passé - qui est notre présent et notre avenir (possible). Tout avait pourtant bien commencé avec la création du GIEC en 1988. Mais rapidement le « déni » se répand en faisant valoir l'incertitude des données scientifiques. Les effets du changement climatique s'intensifient, et en 2023, l'année de l'« été perpétuel », il y a 500 000 morts et 500 milliards de dollars de perte. La frénésie pour les énergies fossiles amène les dirigeants à saisir les notes scientifiques sur la fuite de pétrole BP en 2011. Puis la loi dite de « négation de la hausse du niveau de la mer » est adoptée par certains états. Mais rien n'y fait. La nature se déchaîne sans que les mesures nécessaires ne soient prises. Pendant l'été 2041, des vagues de chaleur sans précédent détruisent les récoltes. Panique, émeutes, migrations de masse, hausses explosives des populations d'insectes, épidémies. L'ordre social s'effondre dans les années 2050 et les gouvernants, acquis à l'idéologie néolibérale, se retrouvent désarmés devant la nécessité d'une intervention massive de l'état...

“La science-fiction construit un avenir imaginaire ; l'histoire tente de reconstruire le passé. Toutes deux ont pour objectif de comprendre le présent.”

Naomi Oreskes, professeur d'histoire des sciences à l'université de Harvard et Erik M. Conway historien à la NASA, deux des plus grands intellectuels aux U.S.A. se posent dans cet essai de prospective la question suivante : pourquoi restons-nous inactifs, alors que nous disposons d'informations scientifiques robustes sur le changement climatique et que nous savons quels terribles événements vont suivre ?

Lucien Moly

5



WANTED

Rappel : nous avons besoin de vos observations concernant les Lézards des murailles et les Lézards verts. Noter au retour de vos promenades chaque fois que vous rencontrez un de ces lézards. Inutile de passer plusieurs fois au même endroit. Donc si vous notez ceux de votre jardin, vous ne les notez qu'une seule fois.

Les données peuvent être transmises au coup par coup par email (contact@loparvi.fr) ou bien à la fin de la saison (novembre).

Une donnée est composée des éléments suivants :

L'Espèce,

La date, ex : 05 mai 2014

Le lieu c'est-à-dire la commune, le lieu-dit ou les coordonnées géographiques (si vous n'avez pas de GPS, passer alors par geoportail.fr ou par google-earth qui donnent directement les coordonnées)

L'observateur : nom(s) et prénom(s)

Agenda & Manifestations

Prochain Conseil d'Administration du lundi 8 septembre à 20h

- Ordre du jour : le bilan annuel du projet éducatif
- Questions diverses

Commissions

Elles vous seront présentées le mois prochain. Si vous souhaitez vous investir dans l'une d'entre-elles, merci de prendre contact au 04.74.92.48.62

La revue " Sortir " de Lo Parvi est sur le point d'être éditée, vous pourrez vous la procurer mi-septembre au local et dans les Offices de Tourisme

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire le matin auprès de Pierrette, pour ces 2 sorties programmées en septembre :

Samedi 20 septembre 2014 **20h**
23h

Découverte des étoiles

Sur la commune d'Optevoz

Le «Jour de la Nuit» est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé

1ère partie en salle : Présentation des problèmes de pollution lumineuse.

2ème partie sur le terrain : Observation du ciel étoilé
Si les conditions ne sont pas favorables, l'observation sera reportée et le nouveau rendez-vous fixé par mail

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 **15 H**
17 H

Journées du patrimoine :
'Regards croisés entre archéologie et milieux naturels'

Sur la commune de Saint-Romain de Jalionas



Le marais du Grand-Plan est le cœur du domaine de la villa gallo-romaine du Vernai et à ce titre il a fait l'objet de travaux d'aménagement tout au long de l'Antiquité.

Les archéologues, en l'étudiant, ont pu observer les évolutions dans les productions agricoles de la villa et leurs conséquences environnementales.



19-20-21 **Rendez-vous en Trièves**
septembre 2014 **(Sud-Isère),**
à Mens et dans les environs,
pour faire la transition



Quelle foire!

3^e édition
Bois et forêt dans la transition

Vendredi : Ateliers techniques, film, forum...
Samedi : Visites de sites, conférences, films, rencontres...
Dimanche : Foire des exposants, Espace Bois, animations...

www.quellefoire-trieves.fr contact@quellefoire-trieves.fr



18^e Festival de l'Avenir au Naturel

6 et 7 septembre 2014

- **Foire bio**
Entrée gratuite
220 exposants
- **Conférences**
- **Animations et ateliers**
- **Restauration et buvette bio**



L'ALBENC

